



RÉUNION CE DU 24 09 2015

Programmation moteur/jour Mois d'octobre

C8/C9 = 13
C10/C11/C13 = 215
C16 = 8
TOTAL = 236

PR / CKD (Tous types) Mois d'octobre

Arbres à cames : 196
Vilebrequins : 118
Culasses : 72
Bielles : 102
Blocs : 6

F N A

Blocs = 656
Bielles = 526
Culasses = 440
Vilebrequins = 423
Arbres à cames = 554

MOTEURS EXPÉDIÉS

En Août : 858
En septembre : 4 387

PRÉVISIONS VOLUMES CLIENTS

Octobre : 4 603
Novembre : 4 159
Décembre : 2 150
Annuel : 43 896

**VOLUME TOTAL
ANNUEL 2015 :**
32 808 moteurs
(Prévisions à
fin septembre)

**Une force
à vos côtés**

INFORMATIONS DIRECTION

Chômage partiel :

Contrairement aux informations émises lors de la réunion CE du 27 août, **3 jours de chômage partiel sont prévus les 21, 22 et 23 décembre**. Cette modification est due à une réduction de 492 moteurs sur l'année et l'obligation de livrer les 431 moteurs à Ford avant la semaine 45. Mais compte tenu de l'activité sur le mois d'octobre, la Direction propose d'effectuer des heures supplémentaires sur un vendredi (Soit le 16 octobre ou le 23 octobre ou le 6 novembre). L'objectif de la Direction est de couvrir un des 3 jours de chômage. Une réunion est prévue jeudi 1^{er} octobre afin que les syndicats acceptent ou pas la proposition de la Direction concernant les heures supplémentaires.

Transports spéciaux :

Le coût supporté par l'Etablissement s'élève à 28 249 Euros en juillet et 1 268 Euros en août soit en cumul annuel 271 605 Euros.

Moteurs incomplets :

130 moteurs incomplets sur la période de juillet et août.

Nuits fixes :

Les nuits fixes sont maintenues au montage pour une cadence de 40 moteurs/jour.

Commission formation :

Une réunion est programmée le 8 octobre.

Mouvements de personnel :

Des salariés du C8/C9 seront prêtés au C10/11/13.

Personnel Bi-stadio :

Le personnel du bi-stadio travaille uniquement sur 1 poste

VSD :

Les contrats se termineront le 1^{er} novembre pour les 8 salariés des Vilebrequins, les 12 salariés des blocs, les 15 salariés des culasses dont 3 de la tool-room/speroni et les 3 salariés de la salle d'essais à chaud. Les contrats sont maintenus jusqu'à la fin de l'année pour les 12 salariés de la maintenance préventive et les 2 salariés de la logistique.

INFORMATIONS CE

Un montant de 316,12 euros a été versé au titre des secours pour le 3^{ème} trimestre.

Les nouveaux embauchés recevront un chèque Kdéos au titre du cadeau de fin d'année. Les enfants de ces nouveaux embauchés auront, également, un chèque Kdéo pour le cadeau de Noël.

Intérimaires et prêt de personnel :

Combien d'intérimaires avez-vous recruté ? Quelle est la durée des contrats ?

Rép. Direction : « 121 salariés intérimaires ont été recrutés dont 4 pour remplacer une absence pour maladie ou maternité. La répartition des effectifs selon le secteur est la suivante : 37 à l'usinage, 69 au montage, 12 à la logistique, 2 à la logistique relance et 1 aux achats. Les contrats se termineront le 3 novembre pour les salariés de l'usinage et le 6 novembre pour ceux travaillant au montage et à la logistique. »

Combien de salariés de Garchizy se sont portés volontaires pour venir à Bourbon-Lancy ?

Rép. Direction : « Cette information sera donnée, demain, lors de la réunion CE à Garchizy. »

Embauches :

Combien avez-vous fait d'embauches et à quelle date ? Avec quel salaire et à quel coefficient ? Quels ont été les critères d'embauches ?

Rép. Direction : « 38 embauches ont été effectuées et 35 d'entre eux ont été embauchés au coefficient 190 avec un salaire de base de 1640,27 €uros. Les contrats de travail ont été signés le 1^{er} septembre. L'ancienneté prise en compte a été calculée en fonction de la durée des contrats intérim. Les critères d'embauches sont le respect des règles de sécurité, de qualité, de process, de comportement, de disponibilité, etc... Les évaluations sont effectuées par les responsables UTE qui sont ensuite validées par le Responsable de l'Unité Opérative. »

FPT Académie:

Nous demandons que tous les salariés de FPT Académie passent au coefficient 190.

Rép. Direction : « Cela sera fait en septembre 2015. »

Comme par hasard !!! Le Sni aurait fait un courrier en date du 28 août pour demander que tous les salariés passent au coefficient 190. Tiens, pour un sujet aussi important, le Sni ne l'a jamais affiché dans leurs panneaux ou sur leur site. Même s'il est vrai que chacun est libre d'afficher ce qu'il veut, on peut trouver ça bizarre. Lors de nos échanges avec le SNI, la Direction n'est pas restée neutre en s'associant à la discussion...contre la CGT.

Contrat de professionnalisation / Apprentissage :

Quel est le nombre de contrats de professionnalisation ? Nous vous demandons d'embaucher ces salariés au terme de leur contrat.

Rép. Direction : « Nous avons 7 contrats de professionnalisation et 10 contrats en alternances. »

Nous vous demandons d'embaucher ces salariés au terme de leur contrat.

Rép. Direction : « Les embauches ne sont pas automatiques. »

Promotions des cadres :

Combien de salariés sont passés au statut de cadre ?

Rép. Direction : « **Un salarié.** »

Combien de cadres sont passés à l'échelon supérieur ?

Rép. Direction : « **Aucun cadre n'est passé à l'échelon supérieur.** »

1^{er} mai 2015 :

Quand est-il prévu le paiement des heures qui ont été effectuées le 1er Mai ?

Rép. Direction : « **La régularisation sera effectuée sur le bulletin de paie d'octobre. Une vérification est en cours pour les années 2014 et 2013 en sachant que certains salariés auraient trop perçu.** »

La CGT a contesté le mode de calcul de la Direction. Le syndicat CGT a déjà entrepris des démarches auprès de l'Inspection du Travail.

Ruptures conventionnelles :

Combien de ruptures conventionnelles ont été effectuées ?

Rép. Direction : « **A ce jour, nous avons fait 5 ruptures conventionnelles.** »

Est-il prévu d'autres ruptures jusqu'à la fin de l'année ?

Rép. Direction : « **Je ne sais pas. Toutefois, la rupture conventionnelle dépend de certaines conditions et doit être un gain pour l'entreprise.** »

Rentrée scolaire :

Combien de salariés ont bénéficié de l'heure de rentrée scolaire ?

Rép. Direction : « **38 salariés ont bénéficié de l'heure de rentrée scolaire.** »

Passtime :

Nous demandons la possibilité d'avoir la carte ou le guide seul.

Rép. CE : « **Oui mais au tarif public.** »

Est-il possible de payer par chèque-vacance ?

Rép. CE : « **Non, ce n'est pas possible car cet organisme n'est pas affilié à l'ANCV.** »

Question supplémentaire :

Nous demandons que les salariés récemment embauchés perçoivent la prime d'intéressement au prorata de leur temps de présence.(Paiement en 2016 selon les objectifs de 2015)

Rép. Direction : « **Oui, si ils rentrent dans les critères.** »

Salariés, prenez conscience que le SNI qui est le seul syndicat à pouvoir s'exprimer au Comité Central d'Entreprise s'est opposé au doublement de la prime d'intéressement, notamment en cas de grève. Cette position « syndicale » est une nouvelle mesure qui va à l'encontre de l'intérêt des salariés et va dans le sens de la Direction.

La CGT

Jeudi 24 septembre 2015.